

Délibération n°164/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026	Nombre de présents : 66
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 76
Date d'affichage : 17 septembre 2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

OBJET : Attribution du marché de collecte des biodéchets, des ordures ménagères, des emballages, des papiers en porte-à-porte et du verre en apport volontaire

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la fin du marché actuel pour la collecte des déchets ménagers au 06 mars 2027 ;
- Vu la délibération n° 187/2025 du 23 octobre 2025 autorisant le lancement de la consultation relative au renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Considérant qu'il convient de lancer un marché de collecte modifiant le dispositif de collecte actuel,
- Considérant le projet de dossier de consultation des entreprises et l'estimation des besoins à satisfaire,

Délibération n°164/2026

- Considérant les offres remises par les sociétés OURRY, PAPREC et SEPUR pour le lot n° 1 et par les sociétés PAPREC et GACHON - MINERIS pour le lot n° 2 ;
- Vu l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 07 septembre 2026 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des déchets,
- Sur proposition du Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (76 voix pour) :

- Autorise le Président à signer le lot n° 1 – Collecte des déchets en porte-à-porte avec la société SEPUR, pour un montant estimatif global de 17 445 438,33 € TTC, tranches optionnelles comprises ;
- Autorise le Président à signer le lot n° 2 – Collecte du verre en apport volontaire avec la société GACHON - MINERIS, pour un montant estimatif global de 1 402 208,94 € TTC, tranches optionnelles comprises ;
- Précise que le marché prendra effet à compter du 8 mars 2027, pour une durée de quatre ans, renouvelable deux fois pour une période de deux ans ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires à l'exécution du présent marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

